



A Créteil, le 20 décembre 2021

A l'attention de Mm De Montchalin  
Ministre de la Transformation de la  
Fonction Publique

Mme Borne, Ministre du Travail, de  
l'Emploi et de l'Insertion

Mme Thibault, Préfète du Val de  
Marne

**Objet :** Préavis de grève de 0 à 24 heures du 1 au 31 janvier 2022

Mesdames Les Ministres,

Madame la Préfète,

Fort des actions qui ont eu lieu sur notre territoire au mois de décembre et de la mobilisation de l'ensemble des agent-e-s, nous maintenons l'ensemble de nos revendications afin d'aboutir à l'amélioration des conditions de travail et salarial des agent-e-s de la fonction publique et pour un nouveau statut de la fonction publique, protecteur et garant de nouveaux droits, répondant aux besoins grandissant de la population.

En effet, le service public se veut être à la hauteur des besoins de la population, que ce soit dans le domaine de la propreté, de la culture, du sport, de la petite enfance, de l'animation, du social, de la santé...

Or, la politique de destruction et de dénigrement que vous menez n'a finalement que pour objectif de mettre le modèle social français à genoux l'offrant au secteur privé.

Nous ne pouvons que nous opposer à ce dessein que vous réservez aux agent-e-s de la fonction publique et à la population.

Nous serons donc de nouveau dans la rue en janvier notamment le 27 janvier 2022 aux côtés d'autres organisations syndicales pour décrier votre politique et appeler à un autre projet de société débarrasser du capitalisme, de l'exploitation et de la destruction qu'il l'engendre.

Les fonctionnaires seront donc dans la rue contre la loi de transformation de la fonction publique et pour réclamer le dégel du point d'indice. Les agent-e-s publics doivent pouvoir vivre dignement de leur métier ! Le dégel et le rattrapage du point d'indice ne sont pas des

caprices mais des nécessités pour permettre à des milliers d'agent-e-s publics de vivre dignement et de garantir l'attractivité de la fonction publique.

Notre organisation porte un projet de société progressiste et finançable qui passent par des mesures concrètes et immédiates : **10% de rémunération en plus pour tous les agent-e-s de la fonction publique, 10% d'embauches supplémentaires pour faire face aux besoins de la population et la charge de travail des collectivités et 10% de temps de travail en moins car travailler moins, pour travailler mieux et tous, c'est possible.**

La CGT porte la réglementation du temps de travail à 32h. Le progrès n'est pas de travailler plus mais, bien, de travailler mieux et moins. Nous sommes pour le partage du travail. D'autres pays européens ou entreprises françaises l'ont compris en instituant une réduction du temps de travail.

Ainsi, de permettre aux personnels d'exprimer leurs revendications, notre Coordination Syndicale Départementale CGT du Val-de-Marne, dépose un préavis pour faire valoir les revendications suivantes :

- **L'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique ;**
- **Le maintien de tous les accords antérieurs à 2001 sur le temps de travail et la non-application autoritaire des 1607 heures annuelles ; y compris le maintien des meilleurs régimes dérogatoires aux anciennes agglomérations qui sont devenues des territoires**
- **10 % de temps de travail en moins pour un temps de travail hebdomadaire à 32 heures ;**
- **Le dégel du point d'indice et 10 % d'augmentation immédiate de sa valeur pour le rattrapage de ces dix dernières années ;**
- **10 % d'effectif supplémentaire ! C'est 500 000 emplois à créer, tout de suite, et un plan de création massif de postes de fonctionnaires, car les besoins sont importants dans toutes les collectivités**
- **L'abrogation du jour de carence ;**
- **L'abandon des projets de réforme en cours et notamment « le projet de loi 4 D »;**

Afin de permettre aux salarié-e-s et agent.e.s de défendre leur santé, leur emploi, pour améliorer leurs conditions de travail, la CGT des Services publics du Val de Marne dépose un préavis de grève de 0 à 24 h, pour les journées du 1<sup>er</sup> janvier, 2 janvier, 3 janvier, 4 janvier, 5 janvier, 6 janvier, 7 janvier, 8 janvier, 9 janvier, 10 janvier, 11 janvier, 12 janvier, 13 janvier, 14 janvier, 15 janvier, 16 janvier, 17 janvier, 18 janvier, 19 janvier, 20 janvier, 21 janvier, 22 janvier, 23 janvier, 24 janvier, 25 janvier, 26 janvier, 27 janvier, 28 janvier, 29 janvier, 30 janvier, 31 janvier 2022 pour l'ensemble des agents de la Fonction publique territoriale, ainsi que les salarié.e.s relevant de la partie privée de notre champ fédéral (entreprises de l'eau et de l'assainissement, thanatologie, secteur privé du logement social).

Notre organisation reste disponible pour toute négociation sur les revendications des personnels avec les représentant-e-s locaux, comme départementaux.

Nous vous adressons, Mesdames Les Ministres, Madame la Préfète, nos sincères salutations.

La Coordination Syndicale Départementale CGT 94